

FICHE ACTION N°1

Action 1: Fonctionnement

Obligation :

L'association s'engage à mettre en œuvre le(s) projet(s) suivant comportant des « obligations de service public » destinées permettre la réalisation du (des) projet(s) visé(s) à l'article 1^{er} de la convention :

BUDGET PREVISIONNEL 2024				
CHARGES		PRODUITS		Dont subvention commune Miramas
		Ressources propres	1 635 €	
Frais généraux	69 849 €	Subventions :		
Salaires +charges	59 638 €	CD 13 +COMMUNE	137 740 €	122 740 €
Autres	10 000 €	Autres	112 €	
TOTAL	139 487 €		139 487 €	122 740 €

Partenaires :

Ville de Miramas : 122 740 €

Conseil Départemental 13 : 15 000 €

Lieu de l'action : MJC MIRAMAS

Animateurs et /ou responsable :

DIRECTION

Public concerné :

Public/partenaires/équipe /conseil d'administration

Les objectifs généraux :

Garantir la qualité du fonctionnement, le développement, l'intégrité de l'Association dans le respect des valeurs fondatrices et des orientations définies par le Conseil d'Administration.
Garantir le respect des cadres réglementaires et législatifs en vigueur (juridique, code du travail)
Garantir la pérennité financière de l'association

Missions :

Piloter le projet de l'association et la convention de mandatement signée avec la ville de Miramas, en garantissant la mise en œuvre en veillant à impliquer les équipes.
Diagnostiquer et définir l'organisation

Descriptif :

Il englobe les charges fixes : alarme, photocopieur, téléphones, maintenances, assurances, honoraires (expert-comptable, commissaire aux comptes.), une partie des salaires de la direction, l'agent d'accueil et communication, la comptable (temps partiel)

Période : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024